



Tél. 03 20 79 60 11
Fax. 03 20 79 72 54

Séance du Lundi 15 janvier 2018

Envoyé en préfecture le 19/01/2018

Reçu en préfecture le 19/01/2018

Affiché le

ID : 059-215904194-20180115-PLU_2018-DE

L'an deux mil dix-huit, le 15 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de MOUCHIN s'est réuni au complexe Alexandre Monnet, sous la présidence de Monsieur DEVAUX, Maire, à la suite de la convocation affichée le 9 janvier 2018 en mairie conformément à la loi.

Etaient présents : MMES DELMOTTE Martine, VARLET Aline, DENNERY Sylvie, DELABRE Edith, CHOTEAU Thérèse-Marie
MM. DEVAUX Christian, DELABY Jean-Pierre, VARLET Régis, SUBTS Joseph, ROLLIER Jean-Marc, LEMAIRE Thierry,

Etaient excusés avec pouvoir :

MME MAHIEZ Séverine donnant pouvoir à ROLLIER Jean-Marc
MME DEBODE Pascale donnant pouvoir à VARLET Régis
M. MALICKI Damien donnant pouvoir à CHOTEAU Thérèse-Marie

Etait excusé sans pouvoir :

M. MORGAN Quentin

Madame VARLET Aline été élue secrétaire.

M. le Maire rappelle les conditions d'élaboration du PLU et présente le document tel qu'il sera soumis à approbation.

Vu :

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 151-1 et suivants, R. 151-1 et suivants et L.300-2.
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date 11 septembre 2014 ayant prescrit la révision du POS et l'élaboration d'un PLU de la commune.
- Vu le bilan de la concertation présenté par Monsieur le Maire ;
- Vu les éléments du « Porter à Connaissance » transmis par le représentant de l'Etat ;
- Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,
- la délibération du Conseil Municipal en date du 18 janvier 2017 ayant arrêté le projet de PLU,
- les avis des personnes publiques associées ou consultées sur le projet de PLU arrêté,
- l'arrêté du Maire en date du 24 mai 2017 soumettant à enquête publique le projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal,
- le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,
- le compte-rendu de la réunion d'examen des avis émis sur le projet par les collectivités ou organismes associés et consultés et du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur

Considérant que le PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme.

Délibération n°

2018-01

Nombre de Membres

Afférente
Au
Conseil
Municipal

15

En exercice

15

Qui ont pris
Part à la
délibération

14

Date de convocation

09/01/2018

Date d'affichage

22/12/2017

Objet délibéré

Approbation du PLU

Envoyé en préfecture le 19/01/2018

Reçu en préfecture le 19/01/2018

Affiché le

SLO

ID : 059-215904194-20180115-PLU_2018-DE

Entendu l'exposé de M. le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix Pour – 0 Contre – 2 Absentions, décide :

- d'approuver le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération deviendra exécutoire dans le délai d'un mois suivant sa transmission par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du PLU, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Christian DEVAUX



Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
19/01/2018

AFFICHE LE 2/02/18